



Union interparlementaire

Programme de coopération technique

MISSIONS EXPLORATOIRES : PAKISTAN



Créé le 08/06/2005. Mis à jour le 13/06/2005

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, a effectué une visite officielle au Pakistan du 22 au 25 juillet 2003, à l'invitation du président du Parlement pakistanais. Le Parlement souhaitait discuter de la mise en place éventuelle d'un programme de coopération technique.



Les autorités parlementaires ont indiqué qu'elles voulaient renforcer l'Assemblée fédérale. Selon elles, les carences relevées dans le fonctionnement de la bibliothèque parlementaire et des services d'information et de recherche constituaient un des principaux points faibles du parlement. Elles souhaitaient par ailleurs apporter des améliorations aux « techniques et procédures parlementaires » et notamment revoir de fond en comble l'organisation des commissions parlementaires existantes, afin d'en corriger les faiblesses. Les fonctionnaires parlementaires se sont plaints d'un manque de compétences rédactionnelles et ont souhaité que des formations soient dispensées dans la quasi-totalité des domaines de travail du parlement. Bien que des ordinateurs aient été installés au parlement, il fallait, entre autres besoins, moderniser le système informatique et doter le parlement d'un site Web. Nombre d'agents parlementaires ont également exprimé l'espoir de voir un jour les débats parlementaires retransmis à la télévision.

À l'issue des discussions avec les autorités parlementaires pakistanaises, une mission conjointe UIP/PNUD d'évaluation des besoins a été réalisée en octobre 2003. Elle portait principalement sur :

- les réformes institutionnelles à engager pour alléger la structure organisationnelle du parlement;
- la révision de l'organisation des commissions parlementaires, l'idée étant d'en simplifier le fonctionnement, de garantir un examen plus minutieux de la législation et de renforcer le pouvoir de contrôle du parlement;
- la rédaction de projets de lois;
- les services parlementaires, et en particulier les besoins liés à la bibliothèque et aux services de

recherche, de documentation et de technologies de l'information;

- les ressources humaines et la simplification des procédures d'administration du personnel, afin que les fonctionnaires parlementaires puissent fournir un appui technique plus utile aux membres du parlement;
- le renforcement des capacités des femmes parlementaires et de l'aptitude du Parlement à traiter de questions relatives à la parité hommes-femmes;
- le renforcement des relations entre les parlementaires et leurs électeurs, les médias et les organisations de la société civile, de sorte que les débats parlementaires tiennent compte comme il se doit de la contribution de chacun de ces groupes.

La mission, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation, a élaboré dans le détail un avant-projet d'assistance au Parlement qui s'inscrit dans le long terme et vise à répondre aux problèmes recensés.

Le Parlement pakistanais est parvenu à une étape charnière de son histoire. Les Pakistanais ont mis en lui des espoirs considérables. Le Parlement a tous les atouts en main pour devenir un organe délibérant productif et efficace, capable d'adopter de bonnes lois, d'assurer un contrôle adéquat du gouvernement et de représenter le peuple. La réalisation de ces objectifs dépend dans une large mesure de la capacité des autorités parlementaires à prendre des mesures audacieuses pour réformer et moderniser les méthodes de travail du Parlement et renforcer les ressources humaines et techniques dont il dispose. La mission conjointe UIP/PNUD réalisée en octobre 2003 a confirmé que les autorités parlementaires étaient déterminées à s'engager dans cette voie.

Les bailleurs de fonds devront cependant accompagner ce processus, de sorte que les autorités puissent corriger les facteurs qui compromettent l'efficacité du Parlement. De fait, au cours de ses 56 ans d'existence, le Parlement pakistanais a souvent été contraint d'interrompre ses activités en raison du régime militaire en place, et on s'accorde généralement à reconnaître que cette situation l'a empêché d'accumuler l'expérience requise et d'asseoir sur des bases solides une tradition parlementaire cohérente et durable, fondée sur le respect de bonne pratiques.